

COMMISSAO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION



COMMISSION DE LA CEDEAO

Département de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau

PROJET DE NOTE D'ORIENTATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DANS L'ESPACE CEDEAO

IMPORTANCE SOCIO-ECONOMIQUE DE L'ELEVAGE DANS L'ESPACE CEDEAO

Avec une population de 290 millions d'habitants en 2008, l'Afrique de l'Ouest compte 4,6% de la population mondiale et plus de 40% de la population en Afrique sub saharienne. L'élevage joue un rôle essentiel au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En fait, la contribution moyenne de l'élevage au PIB agricole régional est de 44%. Avec un cheptel de plus de 60 millions de têtes et 160 millions de petits ruminants et 400 millions de têtes de volaille, la région ouest africaine est une aire privilégiée pour l'élevage. Les ruminants (bovins, ovins, caprins) sont les espèces prédominantes, gérées sur 170 millions d'hectares.

L'élevage assure des moyens de subsistance à des millions de personnes engagées dans diverses activités - production, transformation, commercialisation et services – de la chaîne de l'élevage. Le commerce du bétail et des produits animaux est une source reconnue de revenus et génère des emplois. Le secteur des produits laitiers en milieu rural et péri urbain offre des opportunités réelles et diversifiées d'emploi. En particulier, les opérations de commercialisation et de transformation du lait et de la viande génèrent de nombreuses formes d'emploi. Avec un total de 20,35 millions de tonnes de viande et 2,05 millions de tonnes de lait produites annuellement dans la région, la production animale contribue directement ou indirectement à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'élevage est une forme importante de diversification de la production agricole composée principalement de tubercules, de céréales et de cultures de rente. L'association culture – élevage a souvent un impact bénéfique sur l'environnement en raison de la fumure qui contribue à la régénération des sols très fragiles dans nombre de pays. Pour peu que sa promotion soit correctement assurée, le commerce du bétail pourrait représenter une source importante de devises pour les pays de la CEDEAO disposant d'un avantage comparatif.

POTENTIALITES ET CONTRAINTES

Le potentiel de production d'animaux en Afrique de l'Ouest est extrêmement élevé. Par rapport à l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, l'Afrique de l'Ouest compte 25% de bovins, 33% d'ovins, 40% de caprins et 20% de camelins. Il s'y ajoute les animaux à cycle de vie court (porcins, volaille, etc.), plusieurs espèces utilisées pour la traction animale (chevaux et ânes) ainsi que des animaux de ferme non conventionnels (cobayes, rats géants et escargots) dont le nombre ne cesse d'augmenter dans la région. Les pays sahéliens disposent surtout de ruminants tandis que les pays côtiers comptent plus

d'espèces monogastriques et de micro espèces. L'Afrique de l'Ouest a des systèmes agro écologiques nettement diversifiés du fait de facteurs tels que la densité de la population humaine et animale, l'accès à la terre, à l'eau et aux réserves de fourrage en saison sèche. Les Etats membres de la CEDEAO ont un potentiel numérique, génétique et de production élevé et qui contraste de manière nette avec la faible disponibilité de la viande et du lait dans la région. La principale raison réside dans l'insuffisance de la mise en valeur de ce potentiel à la fois en termes de production et de rendement étant donné que les politiques mises en œuvre ne tiennent généralement pas compte de la complémentarité entre les zones de la région.

Avec un taux de croissance annuel estimé à 4%, la demande en produits animaux, particulièrement des pays côtiers, augmentera de plus de 250 % d'ici à 2020. Selon les estimations, par rapport à 2000, la population rurale augmentera de 30 pour cent en 2020 contre 2 pour cent pour la population urbaine. La viande est produite dans les systèmes pastoraux ruraux du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest à un prix compétitif sur le marché international. Toutefois, des problèmes de commercialisation au sein de la CEDEAO font qu'il est impossible à l'élevage sahélien de prendre place sur le marché international lucratif de la viande et difficile de capturer les marchés urbains de la région. A condition d'être bien encadré, le commerce régional du bétail et de la viande pourrait permettre de faire face à l'essentiel des besoins de la région tant dans les zones urbaines que rurales mais seulement si le volume sans cesse croissant des importations de l'extérieur de l'Afrique pouvaient être effectivement réduit.

S'agissant des produits laitiers, la faible productivité et le faible niveau de compétitivité du secteur laitier régional, font qu'il est difficile de supporter la concurrence des produits étrangers. Les importations de produits laitiers ont doublé durant les 20 dernières années. Ces importations de produits animaux continuent de peser sur les économies des Etats membres de la CEDEAO, les privant ainsi des possibilités d'investir dans l'élevage et d'autres secteurs de l'économie pour être en mesure de réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire, ainsi que prévu dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

En plus des pertes de revenus pour les pays ayant des avantages comparatifs pour les productions animales, les importations de produits animaux sont une des contraintes du développement des sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage dans la région. Une telle situation réduit les possibilités de développer dans la région des opportunités d'emplois et de revenus. Le maintien d'une telle tendance défavorable aggravera sans doute la situation dans les prochaines années si des mesures appropriées ne sont pas prises, notamment pour accroître l'offre en produits animaux qui est actuellement de 2% par an.

Malgré le soutien faible en investissements publics sur le plan des infrastructures de production, transformation et commercialisation et l'insuffisance des efforts de développement du commerce des produits animaux, l'élevage présente des avantages comparatifs naturels entre les pays de la région. Le potentiel de production animale est encore rarement optimisé et la région continue d'importer de grandes quantités de produits animaux afin de satisfaire les besoins croissants des populations dont une proportion significative réside en milieu urbain.

En plus de nombreuses contraintes écologiques, techniques, socio-économiques, institutionnelles et d'un défaut de prise en charge explicite et durable par les politiques agricoles tant nationales que régionales, des déséquilibres préoccupants marquent le développement de l'élevage dans la perspective du renforcement du marché régional. Pour les trois principaux produits (viande, lait et œufs), un déficit marque les vingt dernières années, même si pour les œufs, la production a pu satisfaire en grande partie la demande au cours de la même période. La tendance forte est que l'offre de viande et produits laitiers dans la région ne peut toujours pas satisfaire la demande régionale. En outre, il faut

souligner l'important manque à gagner pour les Etats membres de la CEDEAO dû aux maladies animales à cause, entre autres, du faible niveau de conformité des services vétérinaires aux normes de l'OIE.

ENJEUX STRATEGIQUES

Le défi majeur de l'ECOWAP est celui de nourrir convenablement une population ouest-africaine de plus en plus nombreuse et fortement urbanisée. En effet, le déficit régional est essentiellement lié à l'incapacité de l'offre régionale à suivre la croissance de la demande en viande et lait. La mise en adéquation de l'offre et de la demande régionales en tenant compte de la croissance démographique, de l'urbanisation et des exigences des consommateurs impose la nécessité d'accroître la productivité et la production des ressources animales, d'une part, et d'autre part, la nécessité d'intensifier le commerce intra-régional du bétail et des produits animaux.

Il est nécessaire de conserver et développer les ressources animales capables de produire suffisamment de lait, viande et œufs de manière rentable malgré l'utilisation d'une alimentation de faible qualité et de résister aux maladies et aux conditions climatiques défavorables. Il est plus que jamais nécessaire d'exploiter les complémentarités agro-écologiques et zootechniques de l'espace CEDEAO.

Il est désormais stratégique pour l'économie de la région que les avantages comparatifs naturels des pays sahéliens et soudaniens dans la production animale soient transformés de manière durable en avantages économiques. Une telle option s'appuie inévitablement sur la mise en œuvre de politiques renforçant le marché régional du bétail et des produits animaux. Il est aussi d'une importance stratégique de mieux mettre en valeur les potentialités fourragères des zones semi-arides, humides et d'accueil des troupeaux transhumants dans les pays côtiers par la promotion des vocations dans la finition des animaux et l'industrie de l'alimentation du bétail.

Chaque pays devrait promouvoir l'affectation des ressources humaines, financières et matérielles à la transformation de ses avantages comparatifs naturels en avantages économiques sur la base d'une vision régionale découlant de la répartition des ressources animales, de l'évolution des systèmes de production, des contraintes et opportunités de l'offre et de la demande en bétail et produits animaux. En plus, compte tenu du mode d'élevage transhumant, il faut une approche régionale pour le contrôle des maladies prioritaires dans l'espace CEDEAO. Des politiques nationales cohérentes et ayant une vision régionale sont nécessaires à cet effet.

Au regard des complémentarités, des solutions doivent être préconisées à l'échelle de la région pour développer la production et la transformation, et élever le niveau actuel des échanges afin de mieux consolider l'intégration régionale à travers la dynamisation des marchés des produits animaux. Des politiques régionales en subsidiarité avec les politiques nationales sont nécessaires à cet effet.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP), il est stratégique de s'appuyer sur une optimisation des potentialités de l'élevage régional qui devrait pouvoir être un élément déterminant pour la stimulation des marchés agricoles et agro-alimentaires tout en renforçant dans la région la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la sécurité sanitaire des animaux et des aliments et la réduction de la pauvreté dans une approche de souveraineté alimentaire.

Le développement de l'élevage dans l'espace CEDEAO requiert une vision communautaire. Une telle vision doit s'exprimer à travers une stratégie spécifique de développement de l'élevage dans le cadre

de la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP) qui intègre également les acquis des politiques spécifiques mises en œuvre en Afrique de l'Ouest. Elle doit en outre :

- mettre en cohérence les actions entreprises au niveau régional avec les politiques nationales dans les pays en respectant les principes définis dans le cadre de l'ECOWAP;
- renforcer la dynamique des filières en prenant en compte les aspects liés à la production, la transformation, la commercialisation, le stockage, la distribution et la consommation;
- promouvoir et renforcer le commerce intra-régional et l'exploitation des marchés potentiels afin de confirmer l'élevage régional comme générateur de croissance et secteur stratégique pour le succès de l'intégration économique, la lutte contre la pauvreté et la croissance économique dans l'espace CEDEAO;
- améliorer la productivité et la qualité des produits animaux grâce aux apports de la science, la technologie et la recherche;
- favoriser un partenariat public-privé dynamique et incitatif pour améliorer la production, la transformation et la commercialisation, le financement, les services de santé animale et la santé publique vétérinaire.

Au regard de tout ce qui précède, les Ministres chargés de l'élevage, du commerce et de la sécurité des Etats-membres de la CEDEAO, réunis à Niamey le 4 février 2009 à l'occasion du Forum Régional sur l'Elevage :

Reconnaissant les potentialités et contraintes du secteur de l'élevage;

Reconnaissant les enjeux stratégiques du secteur de l'élevage pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois, l'intégration et le développement du marché régional;

Reconnaissant la nécessité de prendre en compte la transhumance, les flux commerciaux transfrontaliers, et les droits des pasteurs pour l'accès au foncier pastoral et aux ressources naturelles;

Comprenant que la réduction de la dépendance de la région en aliments d'origine animale ne peut être obtenue qu'en donnant la priorité à la santé animale, la production, la transformation et la commercialisation des produits d'origine animale de la région, en valorisant au mieux les avantages et complémentarités entre zones;

Confirmant que la mise en œuvre de la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP) renforce l'intégration économique;

1. Recommandent la définition d'une stratégie spécifique de développement de l'élevage dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP).
2. S'engagent à renforcer les capacités des organisations professionnelles nationales et régionales grâce à la mise en réseau, le développement des organisations régionales faïtières des professionnels des filières, l'appui institutionnel pour le renforcement de la gestion et de la gouvernance;
3. S'engagent à accélérer l'harmonisation des réglementations pour faciliter le commerce du bétail et des produits animaux, garantir la santé animale, la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale, les produits vétérinaires et les ressources génétiques animales;
4. S'engagent à renforcer les services vétérinaires publics pour une prise en charge correcte de leurs missions régaliennes et aussi d'appuyer le développement de la profession vétérinaire privée;

5. S'engagent à prendre des dispositions pour sécuriser le foncier pastoral (**espaces pastoraux et couloirs de transhumance/commercialisation**) grâce à l'harmonisation des codes pastoraux et lois agro-sylvo-pastorales en se référant notamment à la Décision A/DEC.5/10/98 de la CEDEAO;
6. S'engagent à appuyer la production, la transformation progressive et l'intensification des systèmes d'élevage, y compris l'élevage péri-urbain, par l'amélioration de l'alimentation, la santé et des races animales domestiques ouest-africaines;
7. S'engagent à promouvoir la transformation agro-alimentaire des productions et sous-produits animaux de la région par un environnement économique incitatif, la recherche, des formations sur les bonnes pratiques, et la mise aux normes des produits de l'élevage;
8. S'engagent à appuyer la circulation d'une meilleure information sur les marchés et de renforcer les structures de collecte et de gestion de l'information sur les marchés et des statistiques sur l'élevage;
9. S'engagent à renforcer la recherche et la formation basées sur les connaissances endogènes et modernes en faveur de l'élevage régional, notamment sur l'impact des politiques nationales et régionales sur les changements aussi bien naturels que sociaux dans le secteur de l'élevage et sur les institutions concernées au sein de l'espace CEDEAO.

Considérant la nécessité d'articuler les politiques et programmes régionaux en vue d'un développement intégré de l'élevage au niveau de la CEDEAO;

Considérant l'importance d'une mise en synergie des approches et ressources mises en œuvre au sein de la CEDEAO;

Les Ministres chargés de l'élevage, du commerce et de la sécurité des Etats-membres de la CEDEAO :

10. Recommandent que la définition du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO soutienne l'engagement à promouvoir le sous-secteur de l'élevage régional et permette à l'offre régionale de se substituer aux importations extra-africaines pour satisfaire l'augmentation de la demande régionale;
11. recommandent la prise de mesures visant une plus grande fluidité des échanges commerciaux transfrontaliers grâce l'harmonisation des conditions du transit intra-communautaire, la redéfinition d'un système de taxation des transactions commerciales concernant le bétail, et l'application stricte par toutes les parties prenantes de la réglementation communautaire sur la libre circulation des personnes, biens, capitaux et services, les droits d'entrée, de résidence et d'établissement et également grâce au suivi, dénonciation et sanctions des tracasseries administratives, abus de pouvoir et cas de corruption sur les voies transfrontalières;
12. recommandent une prise en charge renforcée de la sécurité publique transfrontalière pour rendre plus efficace la lutte contre les vols de bétail et le passage aux frontières du bétail volé, la prévention et gestion des conflits frontaliers ainsi que les interventions post-crisis pour reconstituer les moyens d'existence des éleveurs;
13. recommandent un renforcement des actions en faveur de l'éducation, la santé, l'état civil, l'accès à l'eau et l'assainissement en milieu éleveur transhumant et dans les zones pastorales;
14. recommandent la prise en compte de tous les acteurs des filières d'élevage dans la mise en œuvre des programmes nationaux et régional d'investissement agricole et des systèmes financiers régionaux

plus accessibles aux producteurs et opérateurs économiques grâce notamment à la mise en place d'instruments de facilitation des transactions financières transfrontalières et l'appui à la mise en place de financements et systèmes de crédit adaptés à l'élevage, à la commercialisation du bétail et des produits animaux et à la transformation agro-alimentaire; et,

15. recommandent la prise en compte de l'élevage dans le développement des infrastructures pastorales et du commerce du bétail (marchés à bétail, forages pastoraux, abattoirs, magasins d'aliments du bétail, etc.) et de l'équipement des éleveurs dans les programmes régionaux et nationaux d'investissements.

Les Ministres chargés de l'élevage, du commerce et de la sécurité des Etats-membres de la CEDEAO recommandent au Président de la Commission de traduire les orientations stratégiques ainsi dégagées en un Plan d'Actions au plus tard en 2010 et sa mise en œuvre pour l'horizon 2020 pour le développement de l'élevage dans l'espace CEDEAO .